**Accords de libre-échange entre l’Union Européenne et les pays tiers : Consultation sur leur mise en œuvre.**

*DIECCTE de Guadeloupe* ***REGARDS a l’international***

Les accords commerciaux permettent de faciliter les échanges de biens et services entre les signataires. Leur contenu a évolué dans le temps. Elles peuvent comporter des clauses d’accès aux marchés publics, le rapprochement des réglementations et/ou la réduction des freins et des risques à l’investissement.

Mais l’objectif principal est*: « de se doter d’un environnement plus propice à la croissance pour que chaque Etat puisse tirer profit de ses avantages comparatifs****1****»*

Plus de 30 accords2 sont en vigueur entre l’UE et des pays tiers. Deux rapports récents, un de la Commission européenne en novembre 2017 et un de la CNUCED3 de janvier 2018 ont relevé une sous-utilisation des préférences commerciales par les entreprises européennes, et notamment les PME.

Partant de ce constat, une grande consultation nationale est lancée auprès des entreprises françaises pour recueillir des données sur trois points :

1) améliorer l’utilisation de ces préférences commerciales et réduire le manque à gagner pour les entreprises,

2) mieux comprendre les difficultés administratives rencontrées le cas échéant,

3) améliorer la communication et la mise en œuvre des accords commerciaux négociés au niveau européen.

Les résultats de cette consultation auront vocation à être transmis à la Commission européenne.

Cette **consultation est ouverte jusqu’au 30 juin 2018** à toutes les entreprises, **à partir du lien** suivant :

 <https://www.galileo.finances.gouv.fr/index.php/426479/newtest/Y/lang/fr>

|  |  |
| --- | --- |
| Consultation nationale jusqu’au 30 juin 2018 sur la mise en œuvre des accords de libre-échange entre l’UE et les pays tiers.Accès via le lien : <https://www.galileo.finances.gouv.fr/index.php/426479/newtest/Y/lang/fr> | **Précisions** 1. Propos de Sébastien Jean : économiste au CEPII (Centre d’études prospectives et d'informations internationales, service du Premier ministre)2. voir pièce jointe 3. CNUCED : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développementDirecteur de Publication : Louis MAZARIRédacteur : Marie-Lise MARCEL-ROCHE Mission Interrégionale d’Appui à l’international- MIAI -Pole 3EDIECCTE de Guadeloupe[**http://www.guadeloupe.dieccte.gouv.fr**](http://www.guadeloupe.dieccte.gouv.fr)Courriel**:** **971.international@dieccte.gouv.fr**Date de publication : juin 2018logo_dieccte |